



jti **CERTIFIÉ** |

Certifié selon le programme JTI et CWA 17493:2019 par BNA - Accrédité par le SOAC selon ISO/IEC 17065:2012.

Site web: www.ecoetfinances.com Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

BRVM

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Afrique de l'Ouest

DEUXIÈME ÉDITION DE LA GRANDE RENCONTRE DES COMPLIANCE ET RISK OFFICERS

Lomé, capitale africaine de la lutte anti-blanchement de capitaux

Page 3

La capitale togolaise a accueilli les 08 et 09 juillet 2025, la deuxième édition de la Grande Rencontre des Compliance et Risk Officers. Un événement qui a regroupé plus de 600 experts africains

de la conformité et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de l'économie et des finances,

Georges Essowè Barcola. Placé sous le thème « La conformité, le risque et l'audit : les garanties d'un système financier résilient face au blanchiment d'argent et le financement du terrorisme...



EXPORTATIONS TOGO-USA



Une croissance prometteuse en 2024 **P.4**

NOTATION



GCR relève les notes d'émetteur à long et à court terme de la ShafDB, et maintient une perspective stable **P.2**

125 MILLIARDS \$ POUR LES FORÊTS

Une opportunité pour l'Afrique mais des défis à relever **P.6**



Volvic

Ne faites plus que Volvic. Volvic. Pureté. Volvic. Pureté.

CANALBOX VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

TESTEZ CHEZ VOUS VOTRE ÉLIGIBILITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX | INSTALLATION DE LA BOX 100% GRATUITE*

8866 Coût de l'appel : 20 FCFA.

*Offre valable jusqu'au 31 août 2025. Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel.

www.canalbox.tg

Notation

GCR relève les notes d'émetteur à long et à court terme de la ShafDB, et maintient une perspective stable

Global Credit Ratings (GCR) a confirmé et relevé les notations internationales de la Shelter Afrique Development Bank (ShafDB) et plusieurs notations clés à l'échelle nationale, reflétant la position renforcée du capital de la Banque, les améliorations de la gestion des risques, et la crédibilité croissante à travers sa base d'actionnaires.

Patience SALLAH

Dans sa dernière revue, l'agence de notation basée à Johannesburg a confirmé les notes d'émetteur à long terme et à court terme de la Banque à l'échelle internationale à B/B, avec une perspective stable.

Dans le même temps, la GCR a également relevé les notes d'émetteur à long et à court terme à l'échelle nationale pour le Kenya à AA+(KE)/A1+(KE) de AA-(KE)/A1+(KE) ; le Nigérian à AAA(NG)/A1+(NG) de AA+(NG)/A1+(NG) ; et le



Mauricien à BBB(MU)/A2(MU) de BB+(MU)/B(MU). Les trois notes nationales ont été assorties d'une perspective stable.

L'Agence a également revu à la hausse les notes de ses billets non garantis de premier rang de la série 1 du Nigeria dans le cadre du programme d'émission d'obligations nationales de 200 milliards de nairas, les faisant passer de AA+(NG) à AAA(NG).

« Ces relèvements reflètent

de 82,2 % pour l'exercice 2024) et les progrès accomplis dans la résolution des arriérés de capitaux. La perspective stable confirme les attentes d'une capitalisation solide et continue, d'une croissance stratégique des décaissements et d'un engagement accru des actionnaires », a déclaré la GCR dans un commentaire.

« Cette reconnaissance souligne la crédibilité opérationnelle croissante de Shelter Afrique, son engagement à accorder des prêts de qualité et sa transformation continue en une banque multilatérale de développement résiliente et digne de confiance, dédiée à la fourniture de logements abordables et de solutions de développement urbain à travers l'Afrique », a ajouté la GCR.

Se félicitant des révisions de notation, le directeur des risques de Shelter Afrique Development Bank, Bernard Oketch, a déclaré que le relèvement de la notation a renforcé la solidité financière,

l'orientation stratégique et la crédibilité institutionnelle de la Banque.

« Ces relèvements reflètent la solidité de nos fondamentaux et notre engagement inébranlable en faveur des réformes, de la croissance et d'un impact durable. Il est clair que nous sommes sur la bonne voie pour fournir des solutions de financement du logement impactantes et de qualité à travers l'Afrique », a déclaré M. Oketch.

Shelter Afrique Development Bank compte 46 actionnaires - 44 États membres de catégorie A, la Banque africaine de développement (BAD) et la Société africaine de réassurance (Africa-Re) de catégorie B - qui se réuniront à Alger, en Algérie, du 15 au 17 juillet 2025, à l'occasion de la 44e assemblée générale annuelle et du symposium sur le logement de la Banque.

Jubilé d'or de la CEDEAO

Une caravane régionale pour renforcer l'autonomisation des commerçantes transfrontalières fait escale à Lomé

À l'occasion de son jubilé d'or, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a récemment lancé une campagne régionale d'information, avec une escale marquante à Lomé, du 4 au 6 juillet 2025. Cette initiative vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes commerçantes qui jouent un rôle essentiel dans le dynamisme économique de la région, tout en favorisant l'intégration régionale à travers le commerce informel.

Anissatou AFFO

Les femmes représentent une part significative des acteurs du commerce transfrontalier en Afrique, représentant près de la moitié des échanges intra-africains, selon le rapport du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre. Sur les corridors commerciaux reliant les grandes métropoles comme Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou

et Lagos, elles se positionnent en première ligne dans la circulation des biens, allant des produits agricoles à ceux transformés, en passant par des cosmétiques. Leur contribution à la résilience économique locale est indéniable, soulignant l'importance de leur inclusion dans les dispositifs commerciaux régionaux.

L'événement à Lomé a rassemblé diverses parties prenantes, incluant des institutions nationales, des représentants des



douanes et des organisations de femmes comme la coopérative WAZITOU. Ensemble, ils ont participé à des sessions de formation pratiques, abordant des thématiques vitales telles que les procédures douanières, les droits des commerçantes, la sécurité et la transparence commerciale. Ces formations sont non seulement essentielles pour donner aux femmes les outils nécessaires pour naviguer dans le paysage commercial complexe, mais également pour

les sensibiliser à leurs droits.

Il est crucial de noter que cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large de création d'une zone de libre-échange régionale inclusive. En dotant les commerçantes de compétences tant juridiques qu'opérationnelles, la CEDEAO ambitionne de les rendre pleinement capables de participer à la transformation structurelle de l'économie ouest-africaine. Cette démarche pour l'égalité économique et la justice sociale est d'autant plus pressante dans un contexte où le commerce informel représente une part significative des économies locales.

En célébrant cet important jalon, la CEDEAO réaffirme

son engagement à promouvoir le rôle des femmes dans le développement économique et à soutenir leurs initiatives commerciales. En investissant dans l'autonomisation des femmes, la CEDEAO ne renforce pas seulement leur capacité à prospérer économiquement, mais elle établit également les bases d'une intégration régionale plus solide, où chaque acteur, indépendamment de son genre, a un rôle à jouer dans la construction d'un avenir prospère pour l'Afrique de l'Ouest.

Cette campagne régionale n'est pas seulement un événement célébratoire, mais un appel à l'action pour garantir que les femmes commerçantes d'Afrique de l'Ouest aient les moyens de transformer leurs réalités, d'accroître leur influence économique et de s'affirmer comme des piliers incontournables du développement régional.

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Deuxième édition de la Grande Rencontre des Compliance et Risk Officers

Lomé, capitale africaine de la lutte anti-blanchement de capitaux

La capitale togolaise a accueilli les 08 et 09 juillet 2025, la deuxième édition de la Grande Rencontre des Compliance et Risk Officers. Un événement qui a regroupé plus de 600 experts africains de la conformité et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de l'économie et des finances, Georges Essowè Barcola.

Bernard AFAWOUBO

Placé sous le thème « La conformité, le risque et l'audit : les garanties d'un système financier résilient face au blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique », cet événement organisé par l'Association togolaise des Compliance Officers (ATCO), soutenu par la BRVM s'inscrit au cœur même de sa mission générale qui est de favoriser le développement de marchés financiers transparents, sécurisés, et compétitifs, capables de mobiliser des capitaux à long terme pour ces économies.

En effet, le continent africain est préoccupé par l'incidence croissante du crime organisé, de la corruption et du terrorisme et par l'effet néfaste que ces problèmes exercent sur la paix, la sécurité et le développement. Si les activités financières illicites sont un problème mondial, elles sont particulièrement préjudiciables aux pays en développement.

Selon le rapport du panel de Haut niveau sur les Flux Financiers Illicites (FFI) mis en place par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en 2015, l'Afrique a perdu au cours des cinquante dernières années, plus de 1000 milliards de dollars en Flux Financiers illicites (FFI). Pour sa part, la Banque Africaine de Développement (BAD), indique que les pertes annuelles du continent, liées aux FFI sont passées de 50 milliards de dollars par an en 2020 à 90 milliards



en 2025, soit l'équivalent de 3,7% du PIB africain, ce montant équivaut au total des Investissements étrangers et de l'Aide au développement reçus chaque année par les pays africains.

être le détonateur d'une instabilité sécuritaire. « Votre rôle, s'il est bien rempli, favorise la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, facilite le recouvrement des



A en croire Georges Essowè Barcola, ministre de l'économie et des finances, le thème de cette deuxième édition renvoie au rôle de précurseur dans la lutte contre la délinquance financière et le terrorisme, qu'il s'agisse de la prévention, de la détection de ce qui pourrait

avoirs criminels et la mise en œuvre de mesures de coopération internationale en vue de combattre les personnes qui mettent à mal notre communauté économique et financière » a-t-il indiqué. En vue d'améliorer le climat des affaires tout en combattant l'économie

criminelle, le Togo a mis en place un mécanisme de collaboration national qui se renforce progressivement entre les secteurs privé et public. Il faut préciser qu'au Togo, la mise en place du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT), a commencé il y a plus d'une

du Terrorisme (BC/FT), il est nécessaire pour tous les acteurs de comprendre les risques auxquels nous faisons face au Togo afin d'y remédier et garantir la robustesse à notre système LBC/FT » a indiqué Georges Barcola, ministre de l'économie et des finances.

Selon Edoh Kossi Amenounve, Directeur général de la Bourse des Valeurs Mobilières (BRVM), in est certain qu'un environnement de confiance est une condition sine qua non pour l'accroissement de l'investissement domestique et international au sein de l'UEMOA.

« C'est pour cela que nous considérons que la lutte contre les pratiques illicites, la conformité aux normes internationales comme celles du GAFI et la promotion d'une gouvernance financière rigoureuse, constituent des priorités stratégiques que nous partageons avec les Autorités et les régulateurs de notre Union » a-t-il indiqué.

Pour renforcer son dispositif de conformité et de gestion des risques, la BRVM a mis en œuvre plusieurs actions concrètes notamment l'institution d'une politique LBCFT intégrée dans toutes les fonctions critiques de la Bourse; Le renforcement du contrôle interne, de l'audit et de la conformité, en lien étroit avec tous les acteurs du Marché Financier Régional ; La formation continue du personnel et des intervenants de notre marché aux standards du GAFI, de l'IOSCO, de l'UEMOA, etc. ; La mise en œuvre de procédures de surveillance des transactions et de traitement des alertes, en collaboration avec les autorités compétentes ; Et, plus récemment, l'intégration des enjeux ESG et de gestion des risques dans notre Code de Gouvernance pour les sociétés cotées.

décennie. « Le dispositif LBC/FT togolais tel qu'il fonctionne aujourd'hui, met énormément à contribution des acteurs du secteur privé que sont

les institutions financières et les Entreprises et Professions Non financières Désignées (EPNFD) qui doivent collaborer avec les autorités d'enquête et de poursuite pénale dans une approche d'équipe. Conscient du caractère évolutif du Blanchiment de Capitaux et le Financement

Exportations Togo-USA

Une croissance prometteuse en 2024

En 2024, les exportations togolaises vers les États-Unis ont atteint 97 millions de dollars, soit environ 54 milliards de francs CFA, comme l'a révélé le ministère de la Promotion de l'Investissement au Togo. Cette évolution remarquable s'inscrit dans une dynamique de croissance soutenue qui a débuté en 2021, où le volume des exportations se chiffrait alors à moins de 20 millions de dollars semblait bien loin de ce résultat actuel.

Anissatou AFFO

L'augmentation des exportations togolaises est en grande partie attribuée à l'exploitation du régime préférentiel de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act). Ce dispositif a permis aux produits togolais, notamment le café, le cacao, le karité et les fèves de soja, de bénéficier d'un accès privilégié au marché américain. Les acteurs économiques togolais, conscients des opportunités offertes par cette législation, ont su s'adapter et optimiser leur production pour répondre aux exigences spécifiques du



marché américain.

Cependant, cette trajectoire ascendante pourrait être entravée par les récents changements en matière de politique tarifaire aux États-Unis. Le 2 avril 2025, le président américain Donald Trump a annoncé l'introduction de nouveaux

droits de douane touchant plusieurs pays africains, dont le Togo. Ainsi, le pays est désormais soumis à un tarif de 10 % sur l'ensemble de ses exportations vers les États-Unis.

Cette nouvelle contrainte tarifaire est susceptible d'affecter les volumes

exportés, en particulier dans des secteurs clés comme l'agriculture et le textile. L'industrie textile togolaise, en pleine émergence et récemment établie sur la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA), commence tout juste à pénétrer le marché américain et se retrouve donc directement exposée à ces nouvelles réalités économiques.

Malgré ces défis, il convient de rappeler que le Togo se retrouve relativement mieux loti que certains de ses voisins africains. En effet, d'autres pays font face à des droits de douane pouvant atteindre 50 %, rendant leur accès au marché américain beaucoup plus difficile. Cela ouvre une fenêtre d'opportunité pour le Togo, qui pourrait envisager de se repositionner stratégiquement pour compenser une éventuelle baisse des volumes d'exportation vers les États-Unis.

En réponse à cette situation, des analystes suggèrent que

le Togo devrait envisager de renforcer ses liens commerciaux avec d'autres pays, notamment la Chine, qui figure déjà parmi ses principaux partenaires commerciaux. Une telle redirection pourrait atténuer l'impact des mesures tarifaires américaines et permettre au Togo de diversifier ses marchés.

Dans un monde économique en perpétuelle évolution, le Togo devra impérativement s'adapter pour consolider ses acquis. La hausse des exportations vers les États-Unis témoigne d'un potentiel important, mais les nouvelles politiques tarifaires exigent une vigilance accrue et une réflexion stratégique sur les opportunités et les défis à venir. Le pays devra naviguer avec prudence dans ce nouvel environnement tout en continuant à explorer de nouvelles avenues pour assurer sa croissance économique et son développement durable.

Culture

Coup d'essai, coup de maître pour la 1^{ère} édition de MISS AGOU

(TOGODAILYNEWS) – La première édition de MISS AGOU s'est déroulée le samedi 05 juillet 2025 à 19h au centre culturel Pyramide d'Agou – Apegamé, dans une ambiance électrique à couper le souffle en présence des cadres du milieu, les organisateurs, des artistes de renom et de la population qui a fait nombreux le déplacement pour soutenir les candidates.

Placée sous le thème, « vacance scolaire sans grossesse précoce », cet événement de beauté et d'excellence scolaire se veut être un événement de rayonnement de la diversité culturelle d'Agou et surtout des talents et de la beauté des jeunes filles d'Agou.

C'est également une occasion pour les promoteurs d'inviter les jeunes filles, surtout celles en milieu scolaire à adopter de bons comportements, lesquels pourraient leur permettre de continuer en toute quiétude le cursus scolaire, sans pour autant

hypothéquer leur avenir.

Cet événement, loin d'être aussi divertissant a permis de rassembler la population des 14 cantons d'Agou. D'autres personnes, issues de différentes origines et générations sont également de la partie, afin d'entretenir et de promouvoir la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance communautaire.

Cette soirée, meublée par des prestations des artistes et la démonstration du savoir faire des candidates a donné d'énormes difficultés pour le choix des MISS, car étant

toute belles. Néanmoins, le jury a pu dégager du lot la Miss, sa première et deuxième dauphine.

Ainsi, pour cette première Edition Femassi Essi Georgette élève en classe de 1^{ère}, 1,69 m, originaire du canton d'Agou Akplolo, qui portait le numéro 06 a été couronnée Miss AGOU. Elle est suivie par sa première dauphine Dotse Afi Nathalie originaire du canton de kati numéro 04 en classe terminale.

La candidate numéro 07 a ravie la place de la deuxième dauphine, elle est en classe de terminale et originaire de la commune d'Agou 2 plus précisément d'Amouzoukopé.

Un prix spécial dénommé MISS Félicité basé sur le caractère des filles durant les 04 jours de campement dans un hôtel de la place a été dédié à AGBEKO

fanny candidate numéro 02 originaire du canton d'Agou-Nyogbo Sud.

Les neuf candidates ont bénéficié des prix de participation d'une pièce de pagne. Une cérémonie officielle de remise des prix avec le lancement de la deuxième Edition aura lieu en septembre 2025.

Pour le Manager général du comité Miss Agou, Brice Dodzi AZIABU, les jeunes filles candidates sélectionnées pour cette finale viennent de différents horizons d'Agou et dispose toute de très bon niveau scolaire. « Ce n'est pas seulement la beauté mais elles sont excellentes dans leurs cursus scolaire » a-t-il dit en substance.

Le président du comité l'artiste TEPE MAAZ, n'a pas caché sa joie pour la réussite de cette première édition.

« Je suis très content de

vous annoncer que cette première édition de MISS Agou est une réussite, et je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement notamment les autorités d'Agou, les candidates que j'invite à plus de responsabilité dans ces vacances, les partenaires, la population qui a fait preuve d'un retour positif et surtout aux artistes ayant fait le déplacement ».

Vivement que les éditions prochaines réservent beaucoup plus de surprise, et c'est la beauté togolaise en générale et celle de la préfecture d'AGOU qui en sortira vainqueur !

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 8 juillet 2025

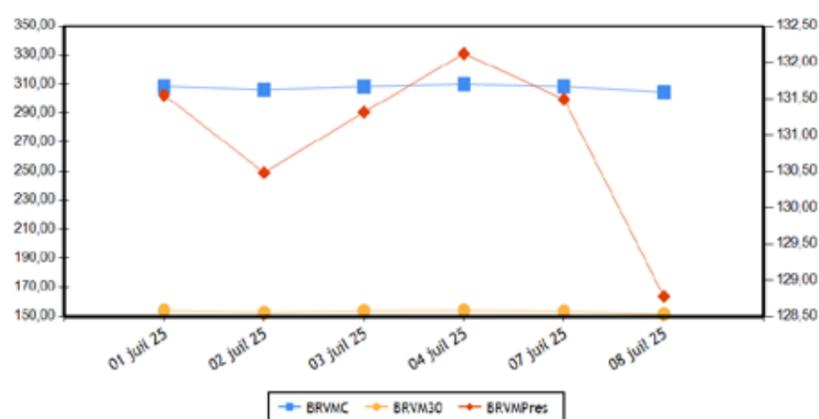
N° 127

BRVM COMPOSITE	304,48
Variation Jour	-1,25 %
Variation annuelle	10,31 %

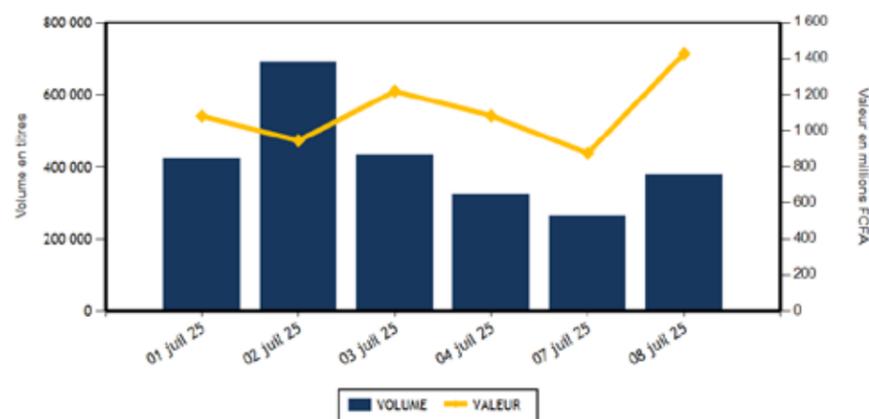
BRVM 30	151,60
Variation Jour	-1,13 %
Variation annuelle	9,27 %

BRVM PRESTIGE	128,77
Variation Jour	-2,07 %
Variation annuelle	12,13 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	11 739 445 103 209	-1,25 %
Volume échangé (Actions & Droits)	378 100	44,80 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 412 710 856	63,80 %
Nombre de titres transigés	45	0,00 %
Nombre de titres en hausse	8	-38,46 %
Nombre de titres en baisse	28	47,37 %
Nombre de titres inchangés	9	-30,77 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 317 334 754 824	-0,06 %
Volume échangé	1 503	23,10 %
Valeur transigée (FCFA)	14 676 727	25,86 %
Nombre de titres transigés	17	183,33 %
Nombre de titres en hausse	2	
Nombre de titres en baisse	6	20,00 %
Nombre de titres inchangés	9	800,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	3 305	6,79 %	74,87 %
SICABLE CI (CABC)	1 190	5,31 %	14,42 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	1 445	1,40 %	7,84 %
FILTISAC CI (FTSC)	4 590	0,88 %	148,11 %
TOTALENERGIES MARKETING SN (TTLS)	2 740	0,74 %	19,13 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	17 870	-7,48 %	37,99 %
BERNABE CI (BNBC)	1 300	-7,14 %	22,07 %
UNIWAX CI (UNXC)	540	-6,90 %	31,71 %
SETAO CI (STAC)	540	-6,09 %	20,00 %
ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC)	11 200	-5,08 %	27,35 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	128,77	-2,07 %	12,13 %	39 420	314 893 180	9,79
BRVM-PRINCIPAL	37	175,60	-0,88 %	27,15 %	338 680	1 097 817 676	20,64

INDICES SECTORIELS ANCIENS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	199,93	-1,93 %	70,36 %	59 561	640 357 365	37,68
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	721,42	-0,86 %	-5,57 %	6 670	63 773 935	11,31
BRVM - FINANCES	16	120,31	-1,55 %	18,24 %	225 328	337 384 341	8,07
BRVM - TRANSPORT	1	353,70	1,40 %	7,65 %	10 297	14 830 020	4,59
BRVM - AGRICULTURE	5	326,32	-1,04 %	65,59 %	41 815	295 195 675	29,41
BRVM - DISTRIBUTION	7	368,20	-1,71 %	9,82 %	33 886	59 961 615	181,11
BRVM - AUTRES SECTEURS	2	663,72	-0,45 %	2,20 %	543	1 207 905	13,32

INDICES SECTORIELS NOUVEAUX

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	93,85	-0,86 %	-6,15 %	5 472	59 968 880	9,64
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	104,67	-2,56 %	4,67 %	19 676	18 248 495	247,74
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	118,24	-1,55 %	18,24 %	225 328	337 384 341	8,07
BRVM - CONSOMMATION DE BASE	9	174,92	-1,90 %	74,92 %	72 281	856 205 830	49,59
BRVM - INDUSTRIELS	6	134,55	0,86 %	34,55 %	26 229	84 151 070	7,28
BRVM - ENERGIE	4	110,14	-0,38 %	10,14 %	27 916	52 947 185	12,61
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	111,70	-0,94 %	11,70 %	1 198	3 805 055	13,81

125 milliards \$ pour les forêts

Une opportunité pour l'Afrique mais des défis à relever

(Agence Ecofin) - Soutenu par les BRICS, le Tropical Forest Forever Facility promet de rémunérer la préservation des forêts. Pour l'Afrique, c'est une opportunité majeure. Mais pour en bénéficier, les États doivent s'organiser.

Attendu pour un lancement officiel à la COP30, le Tropical Forest Forever Facility (TFFF), porté par les BRICS, pourrait marquer un tournant majeur dans l'accès au financement climatique. Doté de 125 milliards de dollars, ce mécanisme vise à rémunérer les pays tropicaux pour la préservation continue de leurs forêts, sur la base d'un forfait de 4 dollars par hectare préservé. À la différence des dispositifs antérieurs comme REDD+, le TFFF introduit une logique plus incitative. Il récompense la conservation active et pénalise la dégradation, tout en réservant 20 % des ressources, soit jusqu'à 25 milliards de dollars, aux communautés locales et autochtones. Pour l'Afrique, cette initiative arrive à point nommé. Le continent abrite le deuxième plus grand massif

forestier tropical au monde, principalement concentré dans le bassin du Congo, et souffre d'un accès limité aux financements internationaux pour la conservation. Selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), la région ne reçoit que 4% des financements globaux destinés aux forêts. Sur le papier, elle est bien placée pour bénéficier de ce nouveau fonds. D'autant que la promesse d'un accès direct aux ressources pour les communautés répond à une revendication ancienne des sociétés civiles africaines, qui est d'éviter que les financements ne soient dilués dans les circuits gouvernementaux ou captés par des intermédiaires. Mais pour que cette opportunité devienne réalité, il faut que l'Afrique soit prête. Or, à ce stade, peu de pays disposent des capacités institutionnelles, techniques ou communautaires



nécessaires pour élaborer des projets éligibles dans les délais. Par exemple, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 2023), seulement une poignée de pays africains disposent de systèmes nationaux de surveillance forestière suffisamment robustes pour fournir des données fiables et traçables, un critère clé pour l'éligibilité aux financements liés à la conservation. De plus, la Banque Mondiale a souligné que la complexité des cadres juridiques sur la gestion foncière, souvent marqués par une forte coexistence entre droits coutumiers et légaux, rend difficile l'application homogène des mécanismes internationaux.

S'ajoute à cela une faible implication des acteurs africains dans la conception même du mécanisme, ce qui accroît le risque d'un modèle inadapté aux réalités locales. En effet, conçu par les BRICS sans consultation large des États africains, le TFFF risque d'ignorer leurs spécificités, comme les droits coutumiers. Seule l'Afrique du Sud a participé aux négociations, marginalisant des acteurs clés comme la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'unique instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation. Pourtant, les enjeux sont importants. La pression

sur les forêts africaines ne faiblit pas, alimentée par la pauvreté, l'exploitation minière, l'agriculture extensive, la dépendance au charbon de bois ou encore les projets d'infrastructure. Les populations vivant dans ou autour des forêts continuent d'être largement exclues des retombées économiques de la conservation, faute de mécanismes transparents et adaptés.

En Afrique, 60 % de la population dépend toujours des forêts pour ses moyens de subsistance, le bois constitue la principale source d'énergie pour 80 % des ménages ruraux, tandis que 40 % de leurs revenus proviennent des produits forestiers non ligneux tels que les fruits, les plantes médicinales, le miel ou encore le gibier.

Plusieurs organisations de protection de l'environnement et du climat comme Greenpeace ont déjà alerté que si les financements ne sont pas rapidement accessibles et les critères clarifiés, le TFFF risque de reproduire les mêmes travers que les mécanismes précédents.

Kenya

Vers la privatisation des sociétés d'Etat via des introductions en bourse afin de drainer des investissements du secteur privé

(CROISSANCE AFRIQUE)-Au Kenya, les autorités envisageraient la privatisation des sociétés d'Etat via des introductions en bourse afin de drainer davantage d'investissements du secteur privé. Cette information a été annoncée par le président William Ruto, le mercredi 2 juillet 2025.

« Nous sommes engagés dans un programme structuré et rapide qui identifie et prépare une solide réserve d'actifs d'Etat clés à privatiser via le marché boursier ou à améliorer par le biais de la participation du secteur privé », a-t-il déclaré, indiquant que l'exécutif prévoit de commencer par l'introduction en bourse de la société nationale de transport d'hydrocarbures, Kenya Pipeline Company, sur le Nairobi Securities Exchange (NSE) cette année.

M. Ruto, qui s'exprimait lors d'une allocution prononcée à la Bourse de Londres, a également estimé que le bon fonctionnement des marchés de capitaux nationaux pourrait réduire la dépendance à l'égard de la dette extérieure. Elu en août 2022, le président tente de réduire les stocks de dettes extérieures du pays en se tournant vers les marchés de capitaux domestiques et les prêts concessionnels accordés par les bailleurs de fonds multilatéraux. Cette

approche contraste avec celle adoptée par son prédécesseur Uhuru Kenyatta, lorsque Nairobi avait emprunté à tour de bras sur les marchés internationaux et auprès de la Chine pour financer de très coûteux projets d'infrastructures. La cession de certaines entreprises publiques représente également l'un des axes de la stratégie de mobilisation de ressources domestiques. Notons que le chef de l'Etat avait annoncé en octobre 2023, dans la foulée de la

promulgation d'une nouvelle loi sur la privatisation, que son gouvernement prévoyait de privatiser 35 sociétés d'Etat. Le processus de privatisation a cependant été suspendu par la Haute Cour de justice kényane suite à un recours déposé par l'opposition contre la nouvelle loi. « La juridiction suprême a jugé inconstitutionnelle la loi sur la privatisation des entreprises publiques, estimant que le texte n'a pas fait l'objet d'une participation publique adéquate. Elle a également fait remarquer que certains actifs figurant sur la liste des entreprises à privatiser ne peuvent pas être vendus à des entités

privées, étant donné qu'ils « représentent des monuments nationaux et des symboles du patrimoine national », citant notamment le Kenyatta International Convention Centre (KICC), un grand centre de congrès situé dans la capitale Nairobi », selon l'Agence ecofin. Notons qu'au Kenya, la dernière opération de privatisation d'une entreprise publique remonte à 2008, quand le gouvernement a ouvert le capital de l'opérateur télécom Safaricom sur le marché boursier à hauteur de 25%.

Manifestations de juin 2025

Le Réseau panafricain des observateurs et défenseurs des droits de l'homme condamne la désinformation excessive

Le Réseau panafricain des observateurs et défenseurs des droits de l'homme, n'est pas resté indifférent face à la situation politique marquée par une montée des tensions et une prolifération de récits à charge que traverse le Togo ces derniers temps.

Bernard AFAWOUBO

Le lundi 7 juillet dernier, le Réseau panafricain des observateurs et défenseurs des droits de l'homme, a condamné la dénonciation unilatérale de certaines organisations de la société civile, qui, tout en prétendant agir pour l'intérêt général, omettent délibérément des faits essentiels tels que les appels à la violence, les injures publiques, les tentatives de subversion et l'usage manifeste des réseaux sociaux pour inciter à la haine ou à la destruction des symboles républicains.

Le réseau a profité de la même occasion pour rappeler que les valeurs de justice, de dignité, de paix et de cohésion sociale ne peuvent être défendues efficacement en faisant preuve de silence sélectif ou de complaisance face à des actes qui, objectivement, mettent en péril l'ordre public et la stabilité du pays.

« Une société civile crédible se doit d'être responsable et cohérente dans ses dénonciations sans faire le relai aveugle des campagnes de désinformation » précise le Réseau.

Par ailleurs, le Réseau indique qu'« il est facile d'invoquer le droit à la manifestation ou à la liberté d'expression. Mais ces droits que nous défendons avec

force ne sauraient justifier des comportements qui mettent en péril l'ordre public, la sécurité des personnes, des biens et la paix civile. La liberté sans cadre n'est pas une avancée démocratique, c'est une dérive potentiellement tragique. Ces droits sont garantis, mais ils ne sont, en aucun cas, absolus. Ils trouvent leur limite dans le respect des lois et des autres citoyens. Il ne saurait être question de confondre liberté et abus, démocratie et anarchie, légitime revendication et manipulation idéologique ».

Il est profondément regrettable que des propos violents tenus par certains influenceurs ou activistes incitant à brûler les mairies, insulter les représentants de l'État, ou attaquer les Forces de l'ordre n'aient suscité aucune réaction ni condamnation de la part de ces mêmes organisations aujourd'hui promptes à dénoncer la prétendue répression. L'absence d'équilibre dans l'analyse ôte à ces revendications toute légitimité morale.

Le Réseau a rappelé, qu'en tant qu'acteurs du tissu associatif, la mission première de la société civile est de construire, d'alerter avec rigueur, mais aussi de faire protéger la paix, contribuer à la vérité et à un bon avenir commun.



« La société civile ne peut exiger justice en fermant les yeux sur les violations commises par ceux qu'elle défend. C'est précisément dans ces moments que la société civile doit faire preuve de hauteur. Être du côté des droits, ce n'est pas se montrer indulgent envers les dérives, c'est savoir nommer les torts où ils se trouvent. Une société civile authentique ne se laisse pas instrumentaliser. Elle élève le débat, agit avec responsabilité et veille à préserver l'équilibre entre les exigences de liberté et les impératifs de paix sociale » souligne le Réseau.

A en croire le Réseau, la société civile togolaise ne saurait être uniforme ni capturée par une pensée unique, mais doit rester plurielle, ancrée dans le réel, soucieuse d'objectivité, de vérité et de paix.

« La cohésion nationale, la paix sociale et la stabilité institutionnelle ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel de l'imprudence ou de la manipulation. Il est de notre

devoir de préserver notre pays des pièges de la haine, de l'ingérence et de construire ensemble un avenir serein » déclare le Réseau.

La préservation de la sécurité nationale est une responsabilité première de tout État souverain.

« Dans le contexte actuel, il est regrettable de constater que certains médias étrangers relayent souvent, sans vérification rigoureuse, des récits biaisés. L'objectif semble clair, noircir l'image du TOGO, semer la division et créer un climat de méfiance entre les citoyens et leurs Institutions. Cette campagne concertée de manipulation de l'opinion, alimentée parfois par l'usage incontrôlé de l'Intelligence Artificielle et la diffusion des fakes news, doit être dénoncée avec la plus grande fermeté » indique le Réseau.

Qui appelle les citoyens développent une vigilance numérique et que les Autorités compétentes renforcent les mécanismes de régulation et de traçabilité

de l'information en ligne, afin de préserver l'opinion publique de la désinformation orchestrée.

Par ailleurs, le Réseau panafricain des observateurs et défenseurs des droits de l'homme, a indiqué, qu'il est de la responsabilité collective de tous de veiller à ne jamais retomber dans des dérives des événements de Sokodé en 2017, qui, ont conduit à des actes d'une extrême barbarie, dont l'égorgeement de représentants des Forces de l'Ordre, doivent servir de rappel solennel.

Le Réseau panafricain des observateurs et défenseurs des droits de l'homme, indique que cette prise de parole n'a d'autre but que d'inviter à une réflexion collective plus exigeante, plus honnête, plus constructive.

« Le TOGO mérite une société civile qui n'alimente pas les tensions, mais les désamorce et qui ne ferme pas les yeux sur les dérapages, mais les condamne » a martelé le Réseau.

superamco
Les courses faciles



BIG BOSS PILS

Toujours un coup d'avance !

POUR ÊTRE DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À BOIRE AVEC MODÉRATION.



18

600^{F*}
FCFA
BOUTEILLE

65cl



BB LOMÉ S.A.
LE LABEL QUALITÉ

www.bblobe.com



*Prix de vente détail conseillé